

# 12 SEPTEMBRE au 01 OCTOBRE

## LES SEMAINES DE L'ENGAGEMENT LYCEE

### Les Instances Représentatives des élèves et le Conseil de Vie Lycéenne

*La phase de sensibilisation aux fonctions de délégués est capitale : elle doit faire prendre conscience aux candidats de leur engagement, de leurs responsabilités et décourager ceux qui ne sont pas aptes à assumer cette fonction.*

### A lire et expliciter aux élèves

#### Profil du délégué

Le délégué est tenu à la loyauté, l'impartialité et à la confidentialité sur les informations personnelles dont il pourrait être informé. Volontaire, motivé, le délégué doit devenir :

- Une **personne ressource** qui collecte et diffuse l'information
- Un **interlocuteur** pour ses camarades et l'ensemble des personnels du lycée.
- Un **intervenant** au conseil de classe, à l'Assemblée Générale des délégués, éventuellement au Conseil d'Administration.
- Un **représentant de la classe** qui rend compte des réunions auxquelles il a participé, des propositions et des projets en cours sans avancer son avis personnel.
- Le délégué a **des droits** (réunion, affichage, information) et **des devoirs** (défendre l'avis majoritaire et non son opinion personnelle).
- En aucun cas, le délégué ne peut être tenu responsable des agissements des autres élèves de la classe, pas plus qu'il ne doit se situer en avocat inconditionnel des élèves.

#### Les principales instances du délégué dans l'établissement

- **Le conseil de classe** 3 conseils par an.

Composition : le conseil est présidé par le Chef d'Etablissement ou son représentant, il comprend l'équipe pédagogique de la classe, les 2 délégués élèves, les 2 délégués des parents, le CPE, le COP et éventuellement l'infirmière.

Objectif du conseil de classe : examiner les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, arrêter les propositions relatives au déroulement de la scolarité de chaque élève et formuler les propositions d'orientation.

Rôle des délégués : indiquer les difficultés rencontrées par le groupe classe ou toute autre information permettant aux enseignants de mieux répondre aux problèmes des élèves.

- **L'Assemblée Générale des délégués (AGDE) :**

Composition : ensemble des délégués (y compris les BTS) et présidée par le chef d'établissement ou son référent.

Objectif de l'Assemblée : c'est un lieu d'échange sur les questions relatives à la vie et au travail scolaires. Au cours de la première réunion, il est procédé à l'élection des représentants des délégués de classe au Conseil d'Administration.

- **Le Conseil d'Administration** au minimum 3 conseils par an

Composition : le conseil est présidé par le Chef d'Etablissement. Il comprend : le proviseur adjoint, l'intendant, 1 CPE, 2 représentants du Conseil Régional, 1 représentant de la commune, 1 représentant de la communauté de communes, 2 personnalités qualifiées, 7 représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation, 3 représentants élus des personnels ATOS, 5 représentants élus des parents d'élèves, 5 représentants élus des élèves.

Objectif du conseil d'administration :

- ✓ Etudier toutes les questions intéressant la vie du lycée et la communauté scolaire
- ✓ Voter le règlement intérieur, le budget, le compte financier
- ✓ Adopter le projet d'établissement.

Elèves représentants :

**4 Élèves élus** parmi l'assemblée Générale de Délégués (AGDE) et le **Vice-Président du CVL** sont présents lors du CA. Ces 5 élèves bénéficient du même droit de vote que les adultes et peuvent ainsi exprimer l'opinion des élèves.

- **Le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)**

Composition : le CVL est présidé par le chef d'établissement. Il est composé de **20 membres** : **10 lycéens**, 5 enseignants ou personnels d'éducation, 3 membres des personnels administratifs et deux représentants des parents d'élèves. Les adultes ont un rôle consultatif, seuls les élèves ont le droit de vote. Le lycéen vice-président est membre de droit au CA, auquel il présente les avis et les propositions du CVL.

Objectif du CVL : mieux prendre en considération les **attentes des lycéens** et d'**améliorer** leurs conditions de vie dans l'enceinte de l'établissement. Il peut **formuler des propositions** sur tous les sujets de la vie quotidienne : orientation, règlement intérieur, tutorat, soutien scolaire, santé, fonds de vie lycéenne.

**Le CVL du Lycée Nodier** a été très actif lors de ces dernières années. Grâce à cette instance, les élèves du lycée ont réalisé un grand nombre d'actions :

- ✓ Carnaval
- ✓ Bal
- ✓ Salle de repos des internes
- ✓ Solidarité (Dons au secours populaire)
- ✓ Participation à l'organisation des photos de classe
- ✓ Lutte contre toutes les formes de violence et de harcèlement

*L'institution prévoit dans les différentes instances **une place reconnue pour les lycéens, mais cet espace de paroles et d'actions deviendra ce que vous en ferez...***